

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 1 (1909)  
**Heft:** 2

**Rubrik:** Mouvement syndical international

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

lithographes et relieurs) est considérée comme une œuvre prématurée; par contre, le projet d'un contrat de réciprocité entre les fédérations ci-dessus désignées, concernant l'appui mutuel en cas de mouvement, est approuvé. Puisque toutes les organisations intéressées, à l'exception de la fédération des typographes de la Suisse romande, qui en décidera à son prochain congrès, adhèrent à ce contrat, il est fort probable que ce dernier puisse bientôt entrer en vigueur et ainsi le premier pas vers la fédération industrielle serait déjà fait. Nous ne doutons pas non plus de ce que les typos romands y adhéreront.

La décision prise par le congrès, malgré l'opposition du comité central et de quelques sections romandes, d'accorder une subvention de 200 francs au parti socialiste suisse, nous permet d'admettre que la majorité des lithographes syndiqués en Suisse adhèrent aux principes de la socialdémocratie.

Quant aux 5 propositions présentées ensuite au congrès, deux seulement ont été acceptées.

Une proposition donne le mandat au comité central d'étudier les mesures à prendre pour remédier à de nombreux inconvénients résultant pour les travailleurs syndiqués, des procédés de la lithographie privée (et de celle des amateurs). Il s'agit surtout de faire prévaloir autant que possible les tendances générales de l'Union des lithographes, soit pour la rétribution, soit pour la journée de travail. Il est prévu de recourir, le cas échéant, au moyen du boycottage des établissements de lithographie qui continuent à passer outre les principes établis par l'Union, et de ce fait portent un préjudice considérable aux intérêts des lithographes salariés.

La deuxième proposition adoptée concerne les changements aux statuts par rapport aux secours de chômage, de viatique et de déplacement, décidée par la votation générale du 12 septembre 1908. Le congrès est d'avis que ces dispositions devront entrer en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> avril 1909 sans se préoccuper si le fonds spécial destiné à cet effet ait atteint la somme de 10,000 francs.

Au lendemain, la discussion sur le tarif des chimigraphes a absorbé presque toute la journée. Finalement, le tarif proposé par la commission d'étude est adopté par tous les délégués sauf ceux de la section de Genève. Berne a de nouveau été désigné comme Vorort (siège du comité central).



## Mouvement syndical international.

Une erreur s'est glissée dans le premier tableau, publié dans le n° 1 (4<sup>me</sup> page, dernière colonne au bas) où il faut lire 2,5% au lieu de 25% de syndiqués pour l'Espagne. Nous prions nos lecteurs d'en prendre bonne note.

### L'accroissement du nombre des syndiqués.

C'est une question sur laquelle on a encore trop de peine à être renseigné exactement, quoiqu'elle est d'une très grande importance pour tous ceux qui admettent comme conditions premières de succès du mouvement ouvrier l'extension de l'organisation syndicale, du moins pour les pays où l'industrie est développée. S'il en est ainsi, c'est premièrement parce que le secrétariat international n'a reçu que des rapports très incomplets, jusqu'en 1907, de la plupart des centrales nationales des syndicats.

Surtout là où l'on doit se servir du « bluff » pour avancer, les indications fournies au secrétariat international sont plus que superficielles. Ensuite, les centrales des organisations syndicales dans les différents pays n'appliquent pas toutes la même méthode dans les statistiques sur le développement de leur organisation. Enfin, l'accroissement du nombre des adhérents aux centrales des syndi-

cats n'est dû qu'en partie à un accroissement réel du nombre des ouvriers syndiqués; il est en même temps dû à l'adhésion d'organisations existantes qui, auparavant, ne faisaient pas partie de l'organisation centrale des syndicats des pays en question. Pour autant qu'il est possible de donner des indications à ce sujet, elles nous sont fournies par les chiffres suivants:

|  | Pendant les années : |           |           | Accroissement en pour cent |
|--|----------------------|-----------|-----------|----------------------------|
|  | 1905                 | 1906      | 1907      |                            |
| <i>Angleterre.</i>                                       |                      |           |           |                            |
| Nombre total des ouvriers syndiqués                      | 1,866,755            | 2,106,283 | 2,106,000 | 12                         |
| Nombre des ouvriers affiliés à la centrale des syndicats | 501,299              | 630,933   | 689,674   | 37                         |
| <i>Belgique.</i>   |                      |           |           |                            |
| Nombre total des ouvriers syndiqués                      | 148,483              | 158,116   | 181,000   | 21                         |
| Nombre des ouvriers affiliés à la centrale des syndicats | 34,184               | 42,491    | 138,000   | 329                        |
| <i>Danemark.</i>   |                      |           |           |                            |
| Nombre total des ouvriers syndiqués                      | 92,627               | 98,432    | 109,900   | 18                         |
| Nombre des ouvriers affiliés à la centrale des syndicats | 71,464               | 78,081    | 90,806    | 27                         |
| <i>Suède.</i>  |                      |           |           |                            |
| Nombre total des ouvriers syndiqués                      | 117,935              | 200,924   | 239,000   | 102                        |
| Nombre des ouvriers affiliés à la centrale des syndicats | 86,635               | 144,395   | 188,284   | 117                        |
| <i>Norvège.</i>  |                      |           |           |                            |
| Nombre total des ouvriers syndiqués                      | 18,600               | 25,339    | 48,200    | 159                        |
| Nombre des ouvriers affiliés à la centrale des syndicats | 16,222               | 25,339    | 39,070    | 140                        |
| <i>Allemagne.</i>  |                      |           |           |                            |
| Nombre total des ouvriers syndiqués                      | 1,822,343            | 2,215,165 | 2,447,000 | 34                         |
| Nombre des ouvriers affiliés à la centrale des syndicats | 1,344,803            | 1,689,709 | 1,865,500 | 38                         |
| <i>Autriche.</i>   |                      |           |           |                            |
| Nombre total des ouvriers syndiqués                      | 323,099              | 448,270   | 501,100   | 55                         |
| Nombre des ouvriers affiliés à la centrale des syndicats | 306,599              | 392,106   | 463,671   | 51                         |

Malheureusement, nous ne connaissons pas les chiffres exacts pour la Suisse. Estimé approximativement, nous obtiendrons, pour les trois années de 1905 à la fin de l'année 1907, un accroissement du nombre total des syndiqués de 45 à 48% environ et une augmentation de 50% sur le nombre des adhérents à l'organisation centrale des syndicats.

Tout d'abord, les chiffres annoncés nous montrent que la période des trois ans de 1905 à 1907 était en général

assez favorable à l'organisation syndicale, puisque l'accroissement du nombre des syndiqués atteint le 120% au minimum (en Angleterre) et dépasse le 100% dans les pays scandinaves. Si cet accroissement semble modeste pour l'Angleterre et le Danemark, nous devons attribuer cela au fait que dans ces deux pays un fort pour-cent du nombre des ouvriers était déjà syndiqué avant l'année 1905.

Il est ensuite intéressant et réjouissant pour nous de pouvoir constater que, à l'exception de l'Autriche et de la Norvège, dans tous les pays le nombre des adhérents à l'organisation syndicale centrale a augmenté dans des proportions bien plus fortes encore que le nombre absolu des syndiqués même.

Les chiffres donnés pour la Belgique, par exemple, indiquent un fort mouvement de concentration.

Comme l'organisation syndicale centrale englobe, en général, l'élément le plus avancé de la classe ouvrière, nous pouvons tirer de ce fait la conclusion suivante :

Les idées avancées, notamment les sentiments de confraternité et de solidarité intense, se développent plus rapidement à l'intérieur de l'organisation que se produit l'avancement de l'extension de l'ensemble des organisations syndicales.

Ce phénomène, mieux que tout autre, prouve qu'en observant le mouvement syndical sur un terrain plus vaste, on devra reconnaître que l'extension rapide de l'organisation syndicale n'empêche nullement les idées avancées de gagner du terrain à l'intérieur des organisations. Cela prouve que les cent mille zéros que représente la masse ouvrière, selon la conception de certains, arrivent

bien plus vite à compter positivement pour le mouvement, si on les organise au lieu de les pousser en dehors du mouvement, en dehors du contact avec les syndiqués sérieux, par une propagande infructueuse et entreprise maladroitement.

Si l'Autriche et la Norvège ne semblent pas pouvoir suivre les autres pays, c'est que les travailleurs organisés de ces deux pays nous avaient déjà tous dépassés de beaucoup, même avant 1905, dans la direction de la concentration des forces syndicales. Quant aux causes favorisant l'extension absolue de l'organisation et l'accroissement rapide du nombre des adhérents à l'organisation centrale des syndicats, elles sont tellement connues que nous pouvons nous dispenser de les traiter spécialement.

La misère économique du monde ouvrier, l'accroissement des besoins culturels, les crises économiques, d'une part, et la politique protectionniste, l'augmentation des prix des vivres, les coalitions patronales, les lock-outs, les actes de violence des gouvernements contre les ouvriers, d'autre part, ce sont là autant d'excitateurs et de meneurs qui, par leur puissance invincible, poussent l'ouvrier isolé vers le syndicat, l'organisation syndicale vers la centrale des syndicats, sur le véritable terrain de la lutte de classe. Voilà ce que les chiffres du rapport international sur l'accroissement du nombre des syndiqués nous prouvent clairement.

Nous arrivons à : *L'activité des organisations syndicales dans le domaine des secours réguliers*. Le tableau suivant peut nous édifier à ce sujet.

| Pays             | Les données concernant le pour cent du nombre des syndiqués | Recettes annuelles des syndicats |          | Dépenses pour secours |                   |                                    |   | Pour secours réguliers |          |
|------------------|---|----------------------------------|----------|-----------------------|-------------------|------------------------------------|---|------------------------|----------|
|                  |   | en tout                          | par tête | viatique et chômage   | en cas de maladie | pour invalidité et en cas de décès | autres secours à l'exception des secours de grève | total                  | par tête |
|                  |   | Fr.                              | Fr.      | Fr.                   | Fr.               | Fr.                                | Fr.   | Fr.                    | Fr.      |
| Angleterre . . . | 60,49   | 59,776,002                       | 46.—     | 13,397,807            | 10,541,800        | 2,535,490                          | 3,947,833   | 30,421,831             | 23.87    |
| Pays-Bas . . .   | 25,05   | 1,569,990                        | 48.—*    | 10,920                | 133,186           | 15,993                             | 3,332   | 173,432                | 5.37     |
| Belgique . . .   | 74,74   | 2,110,996                        | 15.—     | 149,271               | 136,527           | 32,852                             | 7,827   | 326,478                | 2.41     |
| Danemark . . .   | 95,35   | 2,928,765                        | 27.—     | 492,308               | 137,858           | 64,590                             | 15,683  | 611,980                | 5.83     |
| Suède . . .      | 78,78   | 3,792,686                        | 20.—     | 130,727               | 9,611             | —                                  | 96,450  | 237,041                | 1.25     |
| Norvège . . .    | 80,33   | 1,475,766                        | 37.—     | 62,930                | 144,432           | 20,052                             | 33,880  | 261,297                | 6.90     |
| Finlande . . .   | 78,74   | 144,705                          | 5.75     | 1,595                 | —                 | —                                  | 1,345   | 2,942                  | —,11     |
| Allemagne . . .  | 95,24   | 71,818,201                       | 30.—     | 9,588,958             | 4,907,321         | 1,424,292                          | 1,548,038   | 17,468,611             | 7.50     |
| Autriche . . .   | 100   | 8,459,128                        | 16.—     | 1,364,942             | 811,910           | 357,642                            | 574,307   | 3,108,822              | 6.20     |
| Hongrie . . .    | 100   | 2,041,443                        | 14.—     | 309,488               | 190,391           | 130,821                            | 61,837  | 714,538                | 5.03     |
| Serbie . . .     | 100   | 80,653                           | 14.—     | 11,177                | 2,806             | —                                  | 1,962   | 15,635                 | 2.87     |
| Bulgarie . . .   | 15,09   | 31,810                           | 21.—     | 3,118                 | 1,051             | 200                                | —   | 4,370                  | 2.89     |
| Suisse . . .     | 49,92   | 1,344,648                        | 20.—     | 45,276                | 235,643           | 58,055                             | 113,860   | 452,835                | 6.70     |
|                  |   | 155,574,793                      |          | 25,568,517            | 17,252,536        | 4,639,987                          | 6,406,354   | 53,799,812             |          |

\* Nous croyons qu'il y a là une erreur; c'est-à-dire que ce chiffre concerne tous les syndiqués et non seulement le 25%; ainsi il n'y aurait plus que 12 fr. par tête.

Nous devons faire remarquer que les chiffres donnés pour la Suisse ne concernent que les organisations adhérent au Gewerkschaftsbund. Toutefois la proportion entre les recettes et les dépenses pour les différentes catégories de secours n'aurait pas changé beaucoup, même si nous avions pu ajouter les chiffres correspondants pour les fédérations des peintres et plâtriers, des tailleurs et couturiers et pour les maçons qui, à ce moment, ne faisaient plus partie du „Gewerkschaftsbund“\*, mais qui devaient tout de même être considérées comme organisations basées sur le terrain de la lutte de classe. Par contre, le tableau aurait fort changé si l'on avait ajouté les chiffres des organisations des ouvriers et employés dans les établissements de l'Etat et les

\* Aujourd'hui l'„Union suisse des fédérations syndicales“, à laquelle adhèrent de nouveau les fédérations en question.

«chrétiens» qui, du moins les premiers, sont assez nombreux, mais ne payent que des cotisations minimales et, par conséquent, ne dépensent que des sommes négligeables pour leur propre service de secours. Il ne faut cependant pas oublier d'ajouter que les ouvriers de l'Etat sont obligés de faire partie et de verser des cotisations aux caisses d'assurance gérées par les administrations de l'Etat et que les soi-disant «chrétiens» bénéficient souvent d'institutions philanthropiques privées. L'organisation syndicale de ces catégories d'ouvriers n'exerce pas une influence sérieuse sur ce genre de service de secours.

Le tableau comparatif nous prouve que ce sont les syndicats anglais qui perçoivent les plus fortes cotisations et que ce sont eux aussi qui versent les plus fortes sommes, 51% de leurs recettes, pour les secours réguliers

à leurs membres. Ensuite, la Norvège, avec 32 fr. par an et par tête, et l'Allemagne, avec 30 fr. par an et par tête, accusent les plus fortes recettes, tandis que la Finlande, la Hongrie, la Serbie et la Belgique, avec des recettes variant de fr. 5.75 à 15 fr. par tête, restent fort en dessous de la moyenne (fr. 24.13). — Quoique l'image des sacrifices financiers paraît un peu embrouillée, parce que certaines fédérations comprennent dans leurs recettes le solde de l'année précédente et que d'autres n'indiquent que les recettes pures, ce tableau permet cependant de se faire une idée sur les proportions qui existent entre les sacrifices financiers consentis par les travailleurs syndiqués d'un pays à l'autre. Nous constatons à cette occasion que la Suisse, avec la Suède et la Bulgarie, reste un peu en dessous de la moyenne.

A la page 12, table VIII, du rapport international, nous trouvons quelques indications détaillées à propos du taux des cotisations versées par les organisations dans les différents pays; elles ne correspondent pas exactement aux conclusions qu'on peut tirer de notre tableau composé de chiffres extraits du même rapport international (table IV).

Cette différence provient du fait que surtout pour la Hongrie et la Serbie, qui annoncent à peu près la même moyenne de cotisations annuelles que la Suisse, les syndicats non affiliés à l'organisation centrale du pays sont compris dans la statistique sur les cotisations et les secours, tandis que la Suisse n'a annoncé que les chiffres concernant exclusivement les fédérations affiliées à la centrale („Gewerkschaftsbund“).

\* \* \*

*Comparaison entre les cotisations et la part de recettes destinée aux secours réguliers (maladie, chômage, viatique, décès, invalidité, etc.).*

Le camarade Légien compte recevoir à l'avenir des indications plus précises à ce sujet, ce qui est fort à souhaiter. Pour cette fois, nous avons pu établir les comparaisons suivantes:

Les organisations affiliées à la centrale des syndicats

| pays               | ont encaissé par année                                     |                 | ont dépensé pour secours réguliers (pour-cent des recettes) |
|--------------------|--|-----------------|---|
|                    | plus de 25 fr. de cotisations (pour-cent de leurs membres) | moins de 16 fr. |   |
| Danemark . . .     | 63   | 13              | 22,00   |
| Suède . . . . .    | 24   | 42              | 0,62  |
| Norvège . . . . .  | 36   | 10              | 18,00   |
| Allemagne . . . .  | 71   | 6               | 24,9  |
| Autriche . . . . . | 10   | 50              | 38,7  |
| Hongrie . . . . .  | 12   | 14              | 35,00   |
| Serbie . . . . .   | 9  | 22              | 20,00   |
| Bulgarie . . . . . | 10   | 82              | 13,00   |
| Suisse . . . . .   | 48   | 33              | 33,5  |

Nous considérons comme „fortes cotisations“, celles qui dépassent 25 fr. par année et par membre, et comme „cotisations faibles“, celles qui n'atteignent pas même 16 fr. par an. La différence qui reste entre les totaux des chiffres des deux premières colonnes additionnées et 100, serait le pour-cent du nombre des membres qui versent une „cotisation moyenne“, soit de 16 fr. à 25 fr. par an.

D'après cette comparaison, les camarades du Danemark et de l'Allemagne verseraient les plus fortes, et les camarades bulgares, suédois et autrichiens les plus minimes cotisations. Cependant, s'il eut été possible d'obtenir des chiffres exacts pour les autres pays, nous aurons probablement vu l'Angleterre dépasser l'Allemagne, et la France et l'Espagne rester en arrière de beaucoup sur la Suède et l'Autriche. — Pour la Suisse, la position n'aurait guère changé; avec 48 forts et 33 faibles cotisants sur cent, nous restons au beau milieu.

Par contre, quant aux dépenses pour les secours réguliers, nous avançons avec 53,5% dans le premier rang parmi les 9 nations comparées. Si nous avons pu étendre notre comparaison aux organisations centrales

des autres pays d'Europe, en dehors de l'Allemagne et de l'Autriche, il n'y aurait guère que l'Angleterre qui nous dépasserait encore.

Malheureusement, il nous a été impossible de trouver, même dans les précédents rapports internationaux, une explication pourquoi la Suède se trouve au bas de l'échelle, malgré qu'elle possède, à notre point de vue, une des meilleures organisations syndicales. Les fortes dépenses de nos camarades suédois pour les grands mouvements qu'ils ont soutenus de 1905 à 1907, n'expliquent qu'en partie ce phénomène.

„Quelles sont les conclusions qu'on peut tirer des indications du rapport international sur l'activité de l'organisation syndicale des différents pays dans le domaine des secours réguliers?“

La somme des secours versés en une seule année (1907) par les organisations syndicales des pays européens, (en dehors de la France, de l'Espagne, de l'Italie et de la Russie, pour lesquels nous n'avons pas de chiffres) dépasse 54 millions. — Pour bien saisir toute la portée de ce chiffre, il faut dire que ces 54 millions représentent exclusivement ce que les organisations syndicales ont sacrifié pour venir en aide à leurs membres frappés par la maladie, le chômage, les décès ou autres malheurs qui atteignent les familles ouvrières. Il faut savoir que les dépenses pour les grèves, pour l'administration, pour la presse et la propagande syndicale viennent à part et, déjà maintenant, nous pouvons constater que dans leur ensemble elles dépassent 150 millions pour les organisations des pays en question.

Il faut enfin savoir que les travailleurs syndiqués renoncent à bien des jouissances immédiates, parfois même se privent du strict nécessaire pour faire les sacrifices qu'exige l'organisation syndicale.

En ajoutant à ces considérations les efforts faits par les coalitions patronales-capitalistes-gouvernementales, enfin, par tous ceux qui sont dans leur ensemble responsables des maux et des iniquités sociales, pour contrarier l'organisation syndicale dans son œuvre au lieu de l'encourager, ne doit-on pas reconnaître que l'œuvre de l'organisation syndicale est, avant tout, une œuvre d'assainissement, de bienfaisance, de solidarité universelle, dépassant de beaucoup tout ce qui a été entrepris dans ce genre, depuis les débuts de l'histoire de l'humanité?

Ceux qui ne veulent pas reconnaître cela, ou qui ont des intérêts particuliers à sauvegarder, ou bien ne saisissent pas les conditions difficiles, dans lesquelles les organisations syndicales se débattent, ou bien ignorent la portée réelle des faits et phénomènes sociaux et sont aveuglés par des préjugés fanatiques, sont tous incapables de suivre la marche d'un mouvement qui sort des cadres étroits d'une localité ou d'une région, dépassant même les frontières de „tous les pays“. Nous renonçons à vouloir convaincre les premiers; par contre, pour démontrer que les critiques des derniers perdent beaucoup de leur logique apparente, dès qu'on élargit sa vue pour embrasser le champ d'action des organisations syndicales dans son ensemble, nous montrerons dans le prochain et dernier article sur le rapport international, ce que les organisations syndicales ont fait dans le domaine des améliorations des conditions de travail sur le terrain de la lutte économique.



## L'ACTION DIRECTE.

Par Jean Sigg.

(Suite.)

Nous voici à quatre jours du premier mai.

Le *Temps*, le grand journal de la bourgeoisie financière française, fait connaître les premières pour-